

212C1125

FR0000064305-OP024-RO16

5 septembre 2012

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE

(Euronext Paris)

- 1 - Le 4 septembre 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE, déposé en application des articles 236-3 et 237-1 du règlement général par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹, agissant pour le compte de la société Foncière des Régions (cf. D&I 212C1118 du 4 septembre 2012).

La note d'information conjointe des sociétés Foncière des Régions et FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE (visa n°12-422 en date du 4 septembre 2012) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **6 au 19 septembre 2012 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **20 septembre 2012**.

Crédit Agricole Cheuvreux se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La cotation des actions FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE sera reprise le 5 septembre 2012.

¹ Seul Crédit Agricole Corporate and Investment Bank garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.